



Mairie  
d'Angervilliers

**ARRÊTÉ N°07/2026**

## **ARRÊTÉ DE CIRCULATION**

**Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>e</sup> partie – signalisation temporaire),

VU la demande parvenue en mairie le 02 février 2026 par laquelle l'entreprise ECR sollicite une autorisation afin d'effectuer des travaux de voirie le long de la départementale n°132, rue du marais du 16 au 20 mars 2026.

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le demandeur ECR domiciliée à Limoges Fourches (77550), délègue les travaux à la société GRDF afin d'effectuer des travaux de voirie (dépose d'un poste gaz) du 16 au 20 mars 2026.

**ARTICLE 2 :** La vitesse sera limitée à 30km/h et une signalisation sera mise en place manuellement.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur devra être mise en place par la société afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. Elle assumera l'entièr responsabilité des incidents ou accidents dus au défaut ou à l'insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté devra être affiché 48 heures avant le début des travaux

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la société ECR.

Fait à Angervilliers, le 04 février 2026

Madame le Maire,

Dany BOYER



